

Réunion de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA spécial académique de Lyon

Jeudi 15 mai 2025 de 14h à 17h

Etaient présents :

- Les représentants du personnel membres de la FSSSCT SA :
 - Mme Cécile CHAMPENOIS, UNSA Education
 - Mme Hélène RIVIERE, CGT Educ'Action
 - M. Hervé LEBAS, UNSA Education
 - M. Sabri JEMOUR, UNSA Education
 - M. Yoann ARBEZ, UNSA Education
 - Mme Céline BERTHON-CHABASSIER, FNEC FP FO
- Les représentants de l'administration :
 - M. Olivier CURNELLE, Secrétaire Général de l'Académie de Lyon
 - Mme Stéphanie DE-SAINT-JEAN, Secrétaire Générale Adjointe, DRH
 - Mme Emmanuelle THOMAS, Secrétaire Générale Adjointe, FSM
- Invités :
 - Mme Joëlle VIAL, Adjointe à la DRH, DRH de proximité du Rhône
 - Mme Hakima ANCER, DPATSS
 - M. Camille SUT, Adjoint DPATSS
 - Mme Annabelle LECLERCQ, référente énergie régionale, DRAI
 - M. Kevin-John GUISLAIN-ORSET, DAMG
 - M. Pascal PERRIER, ISST
 - Mme Livia DONIL, chargée de mission égalité filles-garçons et égalité professionnelle femmes-hommes
 - Mme Stéphanie COLLAUDIN, Conseillère de prévention académique

Rappel de l'ordre du jour prévu :

1. Compte rendu de la FSSSCT du 31 janvier 2025
2. Bilan VSS
3. Précisions sur les dates et sur l'organisme sélectionné pour la formation des membres de la FSSSCT
4. Calendrier prévu des visites dans les services académiques
5. Prévisions de réorganisation du travail dans les services académiques
6. Travaux prévus et en cours dans tous les services académiques
7. Problématique concernant le ménage
8. Modification de la carte des CIO
9. Quels sont les dispositifs particuliers mis en place pour les services académiques et DSDEN du Rhône concernant la canicule
10. Bilan intermédiaire sur la semaine à 4,5 jours, lancement de la campagne temps partiel, et télétravail
11. Questions diverses

M. Le secrétaire général de l'académie demande si les organisations ont des déclarations liminaires.

Discours liminaire UNSA (annexe)

M. Le secrétaire général de l'académie informe que la formation des membres a été calibrée dans le budget.

M. Le secrétaire général de l'académie indique que sur les visites, aucun service n'est oublié.

M. Le secrétaire général de l'académie demande plus d'explications sur ce que voulait évoquer les organisations syndicales concernant la plateforme DPATSS.

Les organisations syndicales indiquent qu'ils veulent des informations sur les travaux.

Mme De-Saint-Jean précise que Mme Leclercq de la DRAI est présente pour répondre à ces questions.

M. Le secrétaire général de l'académie indique que l'ordre du jour commencera par le point 6 suite aux contraintes de Mme Leclercq.

1. Travaux prévus et en cours dans tous les services académiques

Mme Leclercq présente les travaux qui sont prévus :

Sur le bâtiment du Rectorat :

- Travaux du parvis qui ont été terminés fin avril et ouverts au public début mai
- La mise en sécurité et réfection de l'isolation et d'étanchéité des dernières toitures et de la terrasse qui n'avaient pas été refaites, le démarrage de ces travaux était prévu début mai mais commencera début semaine 21.
- Les travaux de remplacement des ascenseurs, travaux prévus en 2026
- Les travaux de désamiantage du parking en sous-sol prévus du 14/07 au 31/08.

Mme Champenois demande une précision à savoir les agents n'auront pas accès au parking durant 3 semaines.

Mme Leclercq répond que du 14/07 au 31/08 le parking du rectorat sera fermé et non accessible.

M. Le secrétaire général de l'académie relève que cela va impacter tout le monde mais qu'il n'y a pas le choix.

Mme Champenois indique qu'au mois d'août les agents pourront bénéficier de la gratuité du stationnement dans les rues adjacentes au rectorat.

M. Le secrétaire général de l'académie précise qu'à ce sujet il y a une modification, le Président de la métropole a décidé que le stationnement serait payant le mois d'août.

Il complète en expliquant qu'il va prendre attache avec la mairie de Lyon pour savoir si on peut avoir une dérogation pour stationner dans les rues adjacentes, ou bien bénéficier de tarifs préférentiel.

Pour les personnes à mobilité réduite, il verra pour que l'académie prenne en charge l'abonnement à titre exceptionnel.

Les véhicules de services seront positionnés à la DSDEN.

Mme Champenois demande s'il est possible de stationner à la DSDEN.

M. Le secrétaire général de l'académie indique que le nombre de place n'est pas suffisant.

M. Orset précise qu'il y a une quarantaine de place à la DSDEN.

Un membre précise que la dernière semaine d'août est celle qui sera le plus complexe car tout le monde sera de retour pour la rentrée.

Mme Leclercq continue :

- Réfection des sanitaires du rectorat et désamiantage : travaux prévus cet été durant la période de fermeture.

Du 21/07 au 15/08, certains étages ne seront pas accessibles ,cela concerne le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} étage.

Par conséquent le télétravail est fortement encouragé pour les agents sur cette semaine-là.

La DPATSS sera relogée dans les salles Paty.

La salle Pasteur sera également aménagée pour les agents qui seront impactés.

Mme Champenois relève que le télétravail est encouragé et non imposé car la dernière semaine de juillet, de nombreux collègues ont leurs enfants à la maison.

Mme Leclercq précise que sous le mot télétravail, cela veut dire que les agents pourront travailler ailleurs que sur leur poste de travail habituel.

Elle précise également qu'à la reprise le 18/08, les sanitaires ne seront pas refaits à neuf, la faïence aura été enlevée, les sanitaires seront refaits étages par étage dans les 2 mois suivant la rentrée.

Mme Leclercq continue sur les travaux des DSDEN du Rhône, de la Loire et de l'Ain : pas de gros travaux engagés. Une étude de faisabilité est conduite pour le regroupement des services de l'éducation nationale à Bourg en Bresse, mais ce n'est pas pour cette année.

Sur le site de Lassalle, rien de particulier, les travaux de remplacement des têtes de robinet thermostatique des radiateurs sont en train d'être terminés.

L'étude pour la mise en sureté, (les contrôles d'accès) va redémarrer sur les sites de Michel Delay et Hénon.

Sur le site Hénon, des travaux de ventilation sont prévus à la DEC mi-août à fin septembre.

Sur le site de Garibaldi, pour le SDJES du Rhône, les travaux du site sont terminés.

M. Orset complète en indiquant qu'il reste au 7^{ème} étage la moitié de l'étage à repeindre.

Un membre fait remarquer que les personnels qui travaillaient sur le désamiantage avaient des combinaisons et lorsqu'ils sortaient de la zone, ils gardaient leur combinaison sur eux.

Il insiste également sur le ménage qui devrait être fait intégralement (conduit d'aération...)

Mme Leclercq, répond à sa première remarque en expliquant la procédure à suivre pour les personnels en combinaison.

M. Orset ajoute que l'accès au jardin de la cafétéria a été ouvert cette semaine. Des tables de pique-nique vont être livrées sur le site de Lasalle.

Des travaux de toiture de la DSDEN vont commencer pour réparer les fuites.

Il revient sur la visite de la FSSSCT sur l'accueil de la DAMG, un point concernant le confort thermique avait été soulevé.

L'accueil de la DSDEN va être fermé, le budget a été validé. Les travaux sont prévus à la Toussaint.

2. Compte rendu de la FSSSCT du 31 janvier 2025

M. Le secrétaire général de l'académie annonce que ce point n'est pas finalisé.

3. Bilan VSS

Depuis son lancement en octobre 2024, la cellule d'écoute a reçu :

- Une **quarantaine** d'emails (45 emails exactement) sur la messagerie électronique. Ces emails ne sont pas tous des signalements. Les demandes sont plurielles : prises de rendez-vous, communication de contacts médico-sociaux, précisions sur l'envoi des affiches et envois des différents compte-rendu.
- 16 appels via le numéro vert dont :
 - 11 appels de signalements.
 - 3 rappels des personnes.
 - 2 appels d'informations.

M. Arbez demande ce qu'on entend par signalement.

Mme Donil répond que ce sont des personnes qui ont souhaité parler de situations de VSS, soit par levée d'anonymat soit par non levée d'anonymat.

Mme De-Saint-Jean précise qu'il y a eu 10 victimes et 1 témoin qui ont fait remonter une situation de VSS.

Un membre demande quelles sont les personnes qui participent à la cellule d'écoute.

Mme De-Saint-Jean répond qu'il y en a dans la salle, une petite équipe a été formée. Il y a Mme Vial, Mme Donil, des assistantes sociales, des conseillers RH de proximité.

Mme De-Saint-Jean indique que ce sont tous des personnels de l'académie y compris ceux qui travaillent en EPLE. Il n'y aura pas de bilan chiffré par distinction car il y a peu d'appels.

Mme Berthon demande s'il y a eu des actions entreprises suite aux signalements.

Mme De-Saint-Jean répond que toutes les situations avec une levée d'anonymat font l'objet d'un comité de traitement.

Un membre demande si c'est avéré ou s'il y a des suites.

Mme De-Saint-Jean répond qu'il peut y avoir des suites.

4. Précisions sur les dates et sur l'organisme sélectionné pour la formation des membres de la FSSSCT

Mme Collaudin précise avoir repris le dossier et a fait un recensement du nombre de personnes à former.

Après avoir fait le compte il y aurait 147 membres, 99 assistants de prévention et 10 membres de l'administration.

Initialement le devis avait été fait pour 180 personnes au total.

Il a été convenu avec Mme la DRH que la formation des membres sera prioritaire

L'INTEFP est chargé de cette formation.

Cette formation sera organisée par département sur 3 jours. Elle serait prévue entre fin septembre et début décembre.

Mme De-Saint-Jean indique que le cahier des charges a été modifié pour organiser une formation plus rapidement et en priorisant les membres des FSSSCT. Cela représente 150 membres.

Mme Champenois demande le lieu de la formation.

Mme Collaudin précise que la formation sera par département, le formateur se déplacera dans les départements.

Mme Riviere demande quels seraient les sujets abordés dans la formation et si les membres peuvent faire des propositions de sujets.

Mme Collaudin indique qu'une fois avoir eu le programme par l'INTEFP, elle verra avec la secrétaire de séance pour des propositions de thèmes.

M. Lebas demande s'il sera invité sur Lyon malgré son affectation sur Clermont et si les frais de déplacements seront pris en charge.

Mme De-Saint-Jean répond par l'affirmative.

M. Lebas interroge l'administration pour connaître l'interlocuteur à solliciter pour les frais de déplacements.

Mme De-Saint-Jean répond qu'en tant que membre de l'académie de Lyon, l'académie de Lyon prendra en charge les frais, mais ce point sera à vérifier.

5. Calendrier prévu des visites dans les services académiques

Mme De-Saint-Jean rappelle que pour différentes raisons aucune visite n'a pu être menée cette année scolaire.

La dernière était celle de la DAMG.

Elle énumère les propositions qui ont été faites lors du GT :

- La circonscription de Péron/Valserhône
- Le site de Garibaldi (DRAJES) suite aux différents déménagements
- CIO de Roanne
- La circonscription d'Ambérieu/Poncin
- La circonscription de Belleville
- CIO Villefranche

Mme De-Saint-Jean leur indique que l'administration souhaite qu'il y ait une visite, mais que certaines propositions amènent plus de déplacement que d'autres. L'administration retient le site de Garibaldi. Ce site serait intéressant à visiter suite aux travaux énoncés en début de séance.

Cette visite pourrait se faire avant le 14 juillet.

Mme Champenois précise qu'il faut maintenir l'idée que l'année prochaine il faudra visiter d'autres lieux selon le périmètre de l'instance. C'est très important pour les personnels. Il ne faut pas rester seulement dans le Rhône.

Mme De-Saint-Jean le note.

Elle informe que la FSSSCT doit valider une délégation pour cette visite.

Du côté de l'administration ce sera : la représentante de la rectrice soit la DRH soit un DRH adjoint, la CPA, médecin du travail, l'ISST.

Du côté des organisations syndicales ce sera les membres présents à la FSSSCT. En cas d'impossibilité, les membres présents pourront se faire remplacer.

Mme Berthon pour FO, Mme Rivière pour la CGT, Mme Champenois pour l'UNSA.

Mme De-Saint-Jean précise que Mme la secrétaire Générale de la Région Académique sera informée de cette visite car cette direction dépend de son périmètre.

Mme Champenois demande si le site de Garibaldi est soumis à la fermeture estivale.

M. Le secrétaire général de l'académie répond que non.

Mme De-Saint-Jean indique que cela permet à la DPATSS de s'y installer durant la permanence d'été.

Mme Champenois indique que la visite pourra se faire en juillet.

M. Le secrétaire général de l'académie acte cette proposition.

6. Prévision de réorganisation des services académiques

Mme De-Saint-Jean demande à éclaircir le point. Elle explique ce qui a été dit en GT, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a une réorganisation de service académique ou départementaux, il faut que ce changement soit validé en FSSSCT.

Mme Champenois indique que le sujet était l'open space de la DPATSS.

Un membre évoque un bureau à la DPATSS qui aurait eu des travaux.

Mme Ancer indique que le bureau des contractuels a eu quelques travaux (rafraichissement des murs, des lumières...).

Elle précise également que le bureau des attachés qui était au 4^{ème} étage est descendu au 3^{ème} étage afin de regrouper la DPATSS.

7. Problématique concernant le ménage

Mme Champenois évoque deux aspects qui sont importants sur le ménage.

Le premier à la DEC et le second dans les circonscriptions.

A la DSDEN, un agent est en convalescence, le minimum est fait.

M. Jemour parle de la DEC, en demandant si le marché avec GSF a repris.

Il précise que le ménage est un peu mieux fait. Les agents ont acheté des produits et une brosse pour les toilettes.

Les poubelles ne sont pas vidées tous les jours.

M. Arbez explique que le ménage est un problème récurrent. Il interroge sur le cahier des charges de la société : « Est-ce que la personne n'a pas assez d'heures ? Dispose-t-elle matériel pour faire ces tâches ? »

Selon lui, ce problème perdure depuis au moins 2 ans.

Mme Champenois indique que les personnels avaient la possibilité de signaler les problèmes de ménage via un QR code, mais qu'au bout d'un certain temps le résultat reste le même.

M. Orset indique que les QR code génèrent des tickets qui sont lus et transmis dans les 6h à GSF et font l'objet de visites.

Sur le site de Lassalle 41 tickets ont été générés en 4 mois et 19 tickets pour le site Hénon.

Il indique être en contact avec les chefs d'exploitation des sites du rectorat et précise qu'il est au courant des problématiques.

Le contrat a été reconduit par la PFRH avec la société GSF. Une augmentation de 20% sur les tarifs à prestation égale. L'administration a privilégié le nettoyage des sols et des bureaux. Il y aura un point collectif pour les poubelles.

Mme Champenois demande si cette précision sera pour tous les sites et si elle concernera tout le monde.

M. Orset répond que cette démarche a été déjà installée au rectorat avec des poubelles pour les cannettes.

Il complète sa réponse en indiquant que le site de Lassalle sera le premier à essayer cette démarche.

M. Arbez demande la durée de la reconduction du contrat de GSF.

M. Orset répond que c'est pour 3 ans.

8. Modification de la carte des CIO

Madame De-Saint Jean reprend les éléments du GT en indiquant que la fusion du CIO de Givors/Oullins ne serait pas à la rentrée, et qu'une réunion était prévue le 13 mai.

La fusion de Villefranche/Trévoux a été faite.

Le CIO de Belley est en cours.

Elle complète en expliquant que d'un point de vue RH, les personnels sont accompagnés.

M. Le secrétaire général de l'académie précise que la fusion du CIO de Givors/Oullins est réalisée mais que le déménagement n'est pas encore fait.

La fusion est actée depuis mars.

9. Quels sont les dispositifs particuliers mis en place pour les services académiques et DSDEN du Rhône concernant la canicule

Mme De-Saint Jean indique que ce sont les mêmes dispositions que les années précédentes notamment le télétravail et la mise à disposition des salles de réunion climatisées.

Des climatiseurs sont également mis dans certains bureaux.

Mme Champenois précise que le point abordé portait sur l'anticipation par rapport aux climatiseurs et les caches mis sur les fenêtres qui permettent l'évacuation.

Elle remercie l'équipe de la DAMG pour leur réactivité.

M. Orset indique que la DAMG est prête à installer les blocs de climatisation. Il y a 15 climatiseurs à la DSDEN, auxquels s'ajoute des rafraichisseurs qui seront installés au mur.

Une augmentation de 10% par rapport aux climatiseurs est observée à la DSDEN.

M. Le secrétaire général de l'académie précise qu'il a des objectifs chiffrés du Ministère. Il indique qu'avec des gestes simples, depuis 3 ans la consommation a baissé.

Mme Rivière rappelle qu'il y a un côté du Rectorat qui n'a pas de climatisation car la rue est à l'ombre mais qu'il n'y a pas tant d'écart avec les bureaux qui donnent sur la rue de Marseille. Elle souligne également la possibilité des horaires aménagés pour le personnel.

M. Le secrétaire général de l'académie répond que c'est lui qui donne l'autorisation pour les horaires décalés, et que cet accord est donné rapidement.

Mme Champenois demande si les portiques et les badges seront paramétrés selon ces nouveaux horaires.

M. Le secrétaire général de l'académie répond que oui.

Mme De-Saint Jean indique que le rectorat est réactif sur ce sujet à travers les alertes météo France par la Préfecture et par la CPA.

10. Bilan intermédiaire sur la semaine à 4,5 jours, lancement de la campagne temps partiel, et télétravail

Mme De-Saint Jean évoque le bilan de la semaine à 4,5 jours qui s'est fait par le biais des chefs de service/chefs de bureaux lors du séminaire des cadres. Ils ont interrogé l'encadrement.

La circulaire du télétravail devrait paraître prochainement.

M. Le secrétaire général de l'académie précise qu'il avait été demandé que la circulaire du temps de travail et celle sur le télétravail ne soit pas trop espacées dans le temps.

La circulaire sur le temps partiel est sortie il y a quelques jours, celle sur l'organisation du temps de travail est parue il y a 1 ou 2 jours.

Après avoir interrogé Mme la rectrice et suite au bilan qui a été fait, le SGA indique que rien n'a changé par rapport à l'année dernière.

Il a décidé avec Mme La Rectrice de renouveler les choses pour l'année 2025-2026 car une année est courte pour faire un vrai bilan.

L'idée est de se laisser un an de plus pour expérimenter encore, de telle manière que les personnels connaissant ces dispositions aient le temps de faire leur choix.

Le bilan qui sera fait dans un an sera plus juste que celui qui aurait pu être fait cette année.

La circulaire sur le télétravail n'a pas été encore publiée à ce jour, car quelques points pourront être modifiés.

M. Le secrétaire général de l'académie insiste sur le fait que le télétravail n'est pas un droit mais une possibilité de travailler autrement.

Dans la proposition il y a plusieurs évolutions.

L'articulation de 4,5 jours avec ½ journée de télétravail et le maintien de deux jours consécutifs de télétravail.

Une question était de savoir si on régulait par une restriction imposée.

La proposition du secrétaire général de l'académie est de laisser le soin à chaque directeur ou directrice d'apprécier le degré d'acceptation.

Il précise que la majorité des personnels qui ont choisi le 4,5 jours sont des cadres.

Concernant le télétravail, une règle devra continuer à être respectée. Le secrétaire général de l'académie demande qu'une moyenne de 2 jours de télétravail par semaine pour un temps plein par service soit respectée. L'enjeu du collectif peut être mis à mal si le nombre de jours est supérieur à cette moyenne.

Le télétravail de 3 jours doit rester une exception.

Il faut aussi analyser ce qu'il est possible de faire en télétravail.

Mme Thomas précise que le formulaire sera dématérialisé afin de simplifier la procédure.

M. Arbez informe que certains agents avaient demandé le 4,5 jours mais ne l'ont pas obtenu ce qui peut fausser le pourcentage.

M. Le secrétaire général de l'académie indique que les demandes sont conditionnées à l'accord du N+1, et que certaines demandes sont refusées.

M. Jemour évoque les disparités horaires entre les différents rectorats de la région.

M. Le secrétaire général de l'académie explique que chaque recteur fixe ses règles en interne. Le ministère demande d'harmoniser un maximum.

La règle est d'essayer de tendre vers une convergence en interne à un territoire donné.

Mme Champenois demande comment les SDJES et la DRAJES seront gérés.

M. Le secrétaire général de l'académie répond que les SDJES sont soumis à l'article 10, l'organisation du temps de travail est différenciée des services administratifs.

M. Lebas indique que les personnels administratifs dépendent du rectorat de Clermont.

Mme Berthon-Chabassier précise que ce point a été soulevé l'an passé sur l'alignement des horaires Clermont-Lyon.

M. Le secrétaire général de l'académie indique que cela ne relève pas de sa compétence. Ce sujet sera évoqué avec la SGRA et tranché par Mme La rectrice.

Un membre demande s'il est possible de rappeler aux chefs de service de banaliser une journée non télétravaillable afin d'avoir l'ensemble de l'équipe.

M. Le secrétaire général de l'académie précise la règle pour le télétravail sous réserve de validation de Mme La Rectrice ; une personne qui travaille à plein temps à 2 jours obligatoires sur site.

Si une personne est en congé une partie de la semaine, par exemple en congé lundi mardi jeudi vendredi et que son télétravail est le mercredi, il devra prendre le mercredi en congé s'il ne veut pas être sur site ce jour-là. Son télétravail ne pourra pas être validé dans ces conditions.

Mme Berthon-Chabassier indique que cette règle s'adapte sur une semaine type et pas sur une semaine en particulier.

Elle demande si un agent est malade 3 jours, s'il pourra prendre son télétravail les 2 jours suivants.

M. Le secrétaire général de l'académie répond que cette règle s'applique pour des congés et non des arrêts maladie.

M. Le secrétaire général de l'académie rappelle le délai de déclaration des congés annuels. Pour les petites vacances dans l'année, le délai est de 6 semaines. En revanche pour les congés d'été, le délai est de 3 mois.

M. Jemour demande s'il y a un délai pour accorder les congés.

M. Le secrétaire général de l'académie prend note et fera rajouter cet élément dans la note.

M. Le secrétaire général de l'académie annonce qu'il doit partir de la séance pour des contraintes professionnelles.

Mme De-Saint-Jean reprend la présidence de la séance.

11. Questions diverses

- Organisation des équipes de ménage à la DSDEN: départ à la retraite d'un personnel et arrêt de travail d'un personnel, comment s'organise le travail ?

Réponse en début de la séance.

- Est-ce que la « bulle thermique » à l'accueil de la DSDEN a été faite ? devis ?

Réponse en début de la séance.

- Il n'y a pas de porte manteau dans les sanitaires à la DSDEN

Les patères vont être installées.

- Absences de réponses aux registres SST/DGI depuis février 2025

Mme De-Saint-Jean indique qu'elle a fait un point avec la CPA et que c'est en cours de régularisation.

- Demande d'accès au registre SST par les membres

Mme De-Saint-Jean demande aux membres une explication à ce sujet.

Mme Champenois explique que les membres ont accès uniquement sur le site sur lequel ils travaillent.

Ils n'ont pas le périmètre de la FSSSCT.

Mme De-Saint-Jean répond que cette problématique relève des services informatiques.

Mme Champenois demande à Mme De-Saint-Jean s'il peut être envisagé qu'il y ait plus de 3 instances par an pour l'année prochaine.

Mme De-Saint-Jean répond qu'avec les contraintes de chacun, cela pourrait être difficile.

Mme De-Saint-Jean remercie les membres et conclut la séance.



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

12

La secrétaire de la FSSSCT SA.

Marie-Ange DE MARINIS

Le président de l'instance
Le secrétaire Général de l'Académie

Olivier CURNELLE



Déclaration liminaire

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail des services académiques (F3SCT SA) de l'académie de Lyon du 15/05/2025

Les personnels administratifs exerçant au sein des services académiques de l'Éducation nationale jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du système éducatif. Qu'ils soient affectés dans les rectorats, les DSDEN (Directions des services départementaux de l'Éducation nationale) ou dans des services spécialisés, ces agents assurent des missions complexes, souvent sous de fortes contraintes et dans un contexte en constante évolution.

Afin de pouvoir représenter efficacement ces personnels, défendre leurs conditions de travail, mieux appréhender leurs préoccupations et les accompagner au quotidien, les organisations syndicales ont besoin d'une formation spécifique. Cette formation, indispensable à l'exercice de nos mandats, relève aussi de la responsabilité de l'Administration. Or, nous sommes aujourd'hui à plus de la moitié de notre mandat, et cette formation n'a toujours pas été mise en place pour nous, les élus des personnels.

Les raisons avancées ont été nombreuses : d'abord l'absence prolongée de la conseillère de prévention académique (CPA), ensuite les difficultés à organiser la formation, puis, une fois celle-ci prête, le manque de crédits pour la réaliser, suivi du départ en retraite de la CPA et du temps nécessaire pour recruter sa remplaçante. Aujourd'hui, une nouvelle CPA est en poste.

Il est donc temps que l'Administration tienne ses engagements. Nous réclamons avec détermination la mise en œuvre de cette formation, essentielle pour que nous puissions exercer pleinement et efficacement notre rôle de représentants du personnel.

À cela s'ajoute le défaut de visite des services. Depuis le début de notre mandat, une seule visite a été réalisée, celle des accueils du rectorat et de la DSDEN. Là encore, les mêmes excuses ont été avancées pour justifier l'inaction. Pourtant, cette unique visite a clairement démontré la nécessité et l'intérêt de ces démarches de terrain. Aujourd'hui encore, nous demandons qu'une visite des circonscriptions retenues dans l'Ain soit organisée sans plus tarder.

Il est fondamental de ne pas oublier l'ensemble de nos collègues, en particulier ceux qui exercent loin des centres urbains. Ils sont un relais essentiel des services publics dans les territoires périphériques, trop souvent ignorés. Personne ne se déplace pour constater leurs conditions de travail ni pour comprendre les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent. Pourtant, ils assurent une continuité du service public absolument indispensable.

Nous pensons aussi aux collègues affectés dans les circonscriptions et les CIO, qui expriment un sentiment légitime d'abandon, alors même qu'on leur demande toujours plus d'autonomie. Nous pensons également aux EPLE en zone rurale : notre académie est aussi rurale, et les contraintes budgétaires ne doivent jamais servir de prétexte à l'inaction ou à l'indifférence face à des agents en souffrance. On ne peut pas concentrer l'attention exclusivement sur les zones urbaines.

Nous regrettons que cette instance ne soit que la deuxième depuis le début de l'année scolaire 2024-2025. Il apparaît pourtant essentiel de mettre en place des instances intermédiaires plus régulières, afin d'assurer un suivi continu des situations, d'éviter l'accumulation de points à traiter, et de rendre les réunions plus efficaces, en allégeant des ordres du jour souvent trop chargés et alourdis par de nombreuses questions diverses.

Par ailleurs, nous espérons pouvoir accéder très prochainement à l'ensemble du périmètre des RSST, condition indispensable pour garantir un suivi plus pertinent et efficace de notre champ d'action.

Enfin, nous attendons des précisions concrètes sur le projet de plateforme à la DPATSS, et souhaitons qu'un calendrier prévisionnel relatif aux réorganisations et déménagements à venir dans les services nous soit communiqué.

En conclusion, nous réaffirmons notre attachement à un dialogue social régulier, constructif et ancré dans la réalité de terrain. Il est impératif que chaque agent, quel que soit son lieu d'exercice ou sa fonction, se sente reconnu, soutenu et écouté. C'est à cette condition que la confiance pourra être restaurée et que nous pourrions collectivement avancer dans l'intérêt des personnels et du service public.

Nous vous remercions de votre écoute.